

**Décision du 01 octobre 2020 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV2027708S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9 ;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Samia Khelifi, directrice de l'accueil et de l'intégration, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Pauline Rainteau, adjointe, à effet de signer tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence de la direction de l'accueil et de l'intégration tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

La décision du 2 septembre 2019 portant délégation de signature est abrogée (INTV1926031S)

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Fait le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,  
D. Leschi*

